



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.f

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
du Jeudi 23 juin 2022 à 19h00 en mairie**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Xavier LONG, Noëlle ROUX, Patrick RANOCCHI, Yves BARTHALAIS, Didier ELZEARD, Anne-Marie FABRE, Véronique GENSUL, Thomas BETH

Membres excusés : Didier NICARD pouvoir à Xavier LONG, Lucie ANTHOINE pouvoir à Didier ELZEARD, Christine FOURNIER pouvoir à Jean-Marie BARRAL, Roger MICHAUD pouvoir à Anne-Marie FABRE

Membres absents : Anouck SARTON, Eric LIONS

Secrétaire de séance : Anne-Marie FABRE

ORDRE DU JOUR :

- 38- Création emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité
- 39- Création emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité
- 40- Création emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité
- 41- Création emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité
- 42- Adoption nomenclature budgétaire et comptable M57
- 43- Modification des statuts SyMEnergie 05
- 44- Approbation plan communal de sauvegarde
- 45- Tarifs cantine année scolaire 2022-2023
- 46- Tarifs garderie méridienne année scolaire 2022-2023
- 47- Questions diverses

Compte-rendu du Conseil Municipal du 12/05/2022 adopté à l'unanimité soit 13 voix.

38- Création emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité

Considérant que pour la saison estivale il y a lieu, de créer un emploi non permanent, pour un accroissement saisonnier d'activité, d'adjoint technique, à temps complet dans les conditions prévues à l'article 3-2 de la loi n°84-53 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 6 mois maximum sur une période de 12 mois consécutives).

Vu l'avis de la commission du personnel qui s'est réunie le 03/06/2022.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

39- Création emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Considérant qu'en raison de l'augmentation du nombre d'enfants présents à la cantine, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité de cantinière à temps non complet, à raison de 18,5 heures hebdomadaires en période scolaire.

Vu l'avis de la commission du personnel qui s'est réunie le 03/06/2022.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

40- Création emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Considérant qu'il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'agent technique à temps non complet, à raison de 16 heures hebdomadaires en période scolaire.

Vu l'avis de la commission du personnel qui s'est réunie le 03/06/2022.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

41- Création emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Considérant qu'il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'agent technique à temps non complet, à raison de 23,7 heures hebdomadaires.

Vu l'avis de la commission du personnel qui s'est réunie le 03/06/2022.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

42- Adoption nomenclature budgétaire et comptable M57

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

La commune souhaite anticiper le passage à la nomenclature M57 au 01/01/2023.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

43- Modification des statuts SyMEnergie 05

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du SyMEnergie05 du 24 mai 2022 présentant la réforme statutaire adoptée par le Comité syndical le 29 avril dernier, portant sur le changement de nom et d'adresse du syndicat, sur une actualisation consécutive aux évolutions législatives récentes et sur l'ajout de nouvelles compétences.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

44- Approbation plan communal de sauvegarde

Le 1^{er} adjoint présente cette délibération.

Le travail sur le PCS a été fait avec la société Predict. Le PCS permet de protéger la population en cas de problèmes importants sur la commune (inondation, avalanche...).

Le rôle du P.C.S. est de :

- Savoir anticiper face aux risques sur la commune.
- Permettre à l'équipe municipale de réagir sereinement.
- Prioriser les actions face à une situation donnée.
- Assurer une mobilisation progressive de l'équipe municipale.

La société predict offre un service de veille sur la météo et les risques à venir.

Une réunion de travail sera organisée avec les élus pour bien prendre en main les différents dispositifs mis en place.

Un élu demande si la sirène fonctionne. Un élu répond que les codes sont méconnus de la population. Un autre élu précise que l'on pourrait faire de la communication sur ce sujet.

Le document DICRIM va être communiquée à la population mais certaines modifications sont à apporter avant.

Un élu pense qu'il faudrait qu'il y ait un Directeur des Opérations de Secours (DOS) en rive droite et son suppléant en rive gauche du rabioux en cas de coupure du village « en 2 ».

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

45- Tarifs cantine année scolaire 2022-2023

Délibération concernant les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2022-2023. Suite à la commission finances du 13/06/2022 il est décidé une augmentation de 0,10€ par repas. Il y a environ 7000 repas servis à la cantine par année. L'adjoint remercie le centre hospitalier pour la fourniture des repas.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

46- Tarifs garderie méridienne année scolaire 2022-2023

Délibération concernant les tarifs de la garderie méridienne pour l'année 2022-2023. Suite à la commission finances du 13/06/2022 il est décidé d'augmenter de 0,05 € les tarifs de ce service très utile aux familles.

Les horaires sont de 11h30 à 12h30 et de 13h à 13h20.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

47- Questions diverses

- L'adjoint fait le point sur le programme de l'adressage. Il a terminé de faire le tour de la commune et fait l'inventaire des panneaux déjà existants. La commande sera passée en prenant 2 panneaux par rue et 1 panneau par impasse. Les services techniques poseront les panneaux des rues.
Une élue demande si un courrier officiel sera envoyé aux habitants avec le numéro et le nom de la rue.
Un élu explique qu'une réunion avait eu lieu sur la signalétique mais qu'il n'y avait pas eu de suite.
- Le maire explique qu'il a reçu un devis pour créer un ossuaire au cimetière St Marcellin afin d'y mettre les restes des tombes reprises. Tout sera fait par l'entreprise. Une élue demande s'il y aura une plaque avec le nom des gens. Le maire répond que chaque boîte, à l'intérieur de l'ossuaire portera le nom de la personne.
- Le maire donne lecture du courrier de la Région pour le transport scolaire. Au vu de l'effectif prévisionnel des enfants inscrits, il n'est pas suffisant pour conserver le service. Un sondage va être fait à l'école auprès des familles.
- Les travaux des routes forestières ont démarré, l'entreprise a commencé à élaguer les bois.
- Un élu fait le point sur les travaux de la traversée du village. Le goudronnage de la tranche 1 va être retardé car il y a une erreur dans les mesures et le maire souhaite que l'entreprise revoie ça avant de faire l'enrobé et pour respecter les termes du marché. Les travaux de la tranche 3 vont démarrer le lundi 27 juin.
Une élue est surprise que les travaux ne s'arrêtent pas pendant l'été et elle pense que cela va causer beaucoup de problèmes au niveau de la circulation. Le maire répond que si l'on retarde trop les travaux ils finiront trop tard. Il précise que des gaines électriques devront être tirées sur la place.
- Une élue explique qu'elle s'est rendue à la commission action sociale à la CCSP. Une ancienne élue du conseil est toujours inscrite à la commission, cela devra être signalé. Elle demande si la mairie est informée de la présence du médiateur de rues et également de la personne pour l'aide informatique et comment cela a été communiqué auprès de la population.
Elle demande également ce qui en est de la programmation estivale.
Un élu explique que le maire et les adjoints ont rencontré l'équipe dirigeante du football club. L'association est en sommeil et prévoit d'organiser une manifestation en octobre pour continuer à faire parler du club. Une subvention leur est allouée pour ce projet.
Une association souhaite reprendre les concours de pétanque cet été.
- Le point est fait sur le terrain de foot suite aux travaux. Une expertise va être demandée.
- Le maire explique qu'il a rencontré le garage Collet au sujet de l'échange commune-département- garage, le propriétaire souhaite désormais autre chose le conseil municipal confirme qu'il souhaite traiter l'ensemble du projet et non par au coup par coup.
- Un élu a une remarque sur la terrasse du restaurant
Car suite aux travaux, ils ont complètement fermé leur terrasse ce qui oblige les piétons à passer sur la route. Le maire explique qu'un règlement sera fait (en intégrant la nouvelle terrasse bois).
De plus, il précise que l'espace en face du restaurant sera attribué à l'épicerie littéraire.
- Un adjoint fait le point sur la convention pâturages. Il est allé sur place avec les groupements et en effet la parcelle en question ne peut pas être sorti des ovins. Un autre pâturage doit être abandonné à cause la prédation. C'est une demande légitime du groupement bovins mais là c'est compliqué. Il faudra parvenir à un accord global.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h56.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

